



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2026-071 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	31	35

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué 29 mai 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, M. Ludovic GERMAIN, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT MOREL, M. Gérard GAILLARD, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nassera HAOUA FERRADJI, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. David GALERA, Mme Annie MEYNARD, M. Romain DUFAUD, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, Mme Amélie GHIGO-DIAZ, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra ROELANDTS DELAVAL.

Absents non excusés :

Procurations : Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à Mme Céline DOUSSOT MOREL, Mme Sabine PLANEILLE donne pouvoir à M. Alain OUDARD, M. Laurent PAILLET donne pouvoir à M. Denis SERRE, M. William COURCINOUX donne pouvoir à Mme Amélie GHIGO-DIAZ

Secrétaire de séance : Monsieur Alain PARENT

En application de l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs et emplois permanents, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire afférente à ces emplois.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2313-1, R. 2313-3, R. 2313-8,
- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1,
- Vu le budget de la commune,
- Vu la délibération DEL2026-002 en date du 03 février 2026 portant modification du tableau des effectifs,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du 11 mai 2026,



Vu l'avis de la commission fonctionnement de la commune du 12 mai 2026,

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE**, (7 abstentions)

- Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant les postes libérés par des départs en retraite, des changements de filières ou des nominations à concours,
- Considérant qu'il y a lieu de créer un poste de rédacteur territorial afin de nommer la fonctionnaire ayant réussi le concours,
- Considérant qu'il y a lieu de créer un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe afin de nommer la fonctionnaire ayant réussi le concours,
- Considérant qu'il y a lieu de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe afin de nommer un professeur de musique ayant réussi le concours,
- Considérant qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe afin de répondre à la demande d'un agent de changement de filière,
- Considérant qu'il y a lieu de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe afin de nommer un agent au sein du Pôle Enfance Famille,
- Considérant qu'il convient de nommer des agents occupant des postes au sein des écoles,
- Considérant qu'il y a lieu de transformer les emplois fonctionnels existants sur la strate 10 / 20 000 habitants en emplois fonctionnels sur la strate 20 / 40 000 habitants

Article 1 : d'approuver la modification du tableau de l'effectif du personnel territorial à compter du 1^{er} juillet 2026 comme suit :

Nombre de postes créés	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL/semaine
1	Rédacteur	Temps complet
1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	Temps non complet 10h
1	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Temps complet
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Adjoint administratif	Temps complet
4	Adjoint technique	Temps complet
1	Directeur Général des Services 20 /40 000 habitants	Temps complet
2	Directeur Général adjoint des Services 20 / 40 000 habitants	Temps complet
1	Directeur des Services Techniques 20 / 40 000 habitants	Temps complet

Nombre de postes supprimés	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL/semaine
1	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
5	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Attaché territorial	Temps complet
1	Adjoint territorial d'animation	Temps complet
1	Agent de maitrise principal	Temps complet
1	Directeur Général des Services 10 / 20 000 habitants	Temps complet
2	Directeur Général adjoint des Services 10 / 20 000 habitants	Temps complet
1	Directeur des Services Techniques 10 / 20 000 habitants	Temps complet

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 5 juin 2026

M. Alain OUDARD
Le secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 09 juin 2026